



## **Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)**

**Associations A Suivre, Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France**

collectif3R@gmail.com www.collectif3R.org facebook.com/collectif3R twitter.com/collectif3R  
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine

### **Madame Sophie THIBAUT**

Préfète du Val de Marne

Préfecture du Val-de-Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle

94000- CRÉTEIL

Ivry-sur-Seine, le 12 décembre 2023

**Objet : demande d'expertise des services de l'Etat sur le fonctionnement de l'usine d'incinération des déchets Ivry-Paris XIII et sur les sources de la pollution des sols de l'agglomération parisienne aux polluants organiques persistants et notamment à la dioxine**

Madame la Préfète du Val-de-Marne,

Le Collectif 3R a publié le 13 novembre dernier une étude du bureau d'étude néerlandais Toxicowatch intitulée : *"La pollution invisible de l'incinérateur Ivry-Paris XIII: analyse des mesures en semi-continu par le dispositif AMESA (années 2020 et 2021)"*. Cette étude a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'un dossier de presse que vous trouverez sur le site collectif3R.org. Il a donné lieu à un article du Monde intitulé *"A l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII, les dioxines ne sont pas contrôlées "24h sur 24 et 365 jours par an"*.

Cette étude est contestée par les responsables du SYCTOM (voir l'article du 21 novembre 2023 <https://www.syctom-paris.fr/actualites-evenements/le-controle-des-dioxines-et-le-suivi-des-emissions-de-lusine-divry-sur-seine-conformes-a-la-reglementation.html>), qui s'en prend à l'article du Monde, et au "caractère fallacieux des informations" publiées par le quotidien. Le SYCTOM représenté par Mr Hirtzberger, a également mentionné qu'il y aurait un "droit de réponse" à l'article du Monde, lors du conseil syndical du SYCTOM du 24 novembre 2023.

Pour autant, les informations révélées par le bureau d'études Toxicowatch - basées sur les données fournies par le SYCTOM - n'ont toujours pas été démenties.

Le SYCTOM conteste le nombre d'heures d'indisponibilité du dispositif AMESA trouvé par Toxicowatch (6936 heures au lieu des 562 heures retenues par le SYCTOM) au nom de la réglementation: "la réglementation prévoit que ces prélèvements soient réalisés sur des fours en fonctionnement avec des déchets présents sur la grille", alors que Toxicowatch pointe que les périodes d'arrêt et de redémarrage des fours, beaucoup plus nombreuses que celles indiquées dans les "Dossiers d'information du public" sont les plus susceptibles de provoquer des émissions de dioxines, parce que la température de combustion peut ne pas être respectée.

L'étude indique, d'après les données fournies par le SYCTOM, que le dispositif AMESA n'a pas fonctionné pendant 6936 heures pour les 2 fours et les 2 années 2020 et 2021, et que ces lacunes ne permettent pas de savoir si le SYCTOM a bien respecté les seuils réglementaires d'émission de dioxines. En tout état de cause la surveillance n'est pas continue comme cela a été affirmé.

Le SYCTOM conteste aussi, toujours au nom de la réglementation, (et alors que c'est précisé dans l'étude), le dépassement du taux d'émission de dioxines signalé par Toxicowatch, l'UIOM d'Ivry n'étant pas assujettie au taux de 0,08 ng par m<sup>3</sup> normé qui sera celui de la nouvelle UVE d'Ivry, qui devrait être inaugurée en 2024. Toxicowatch indique que ce taux est abaissé à 0,01 ng par m<sup>3</sup> normé pour l'usine de Harlingen aux Pays-Bas, construite en 2011. Ce qui est possible aux Pays-Bas ne le serait-il pas à Ivry-Paris XIII, alors que l'UVE est reconstruite dans un point noir environnemental critique en ce qui concerne la pollution de l'air? La valeur de 0.1 ng en vigueur actuellement est imposée par une directive européenne datant de l'an 2000 et non révisée depuis.

Remettre en cause la crédibilité de cette analyse revient à dire que le laboratoire Toxicowatch ne serait pas compétent. C'est exactement le même reproche qui lui a été fait à l'issue de l'étude que nous lui avons commandée en 2021 qui a révélé la présence de POPs (Polluants Organiques Persistants) dans les œufs de poule autour de l'incinérateur.

Or cette présence de POPs est confirmée par une contre-étude menée par l'Agence Régionale de Santé depuis 2022 publiée en novembre 2023 et intitulée "*Étude dans 25 poulaillers domestiques en Ile de France*". Elle a conduit l'ARS à recommander de ne pas consommer les oeufs des poulaillers domestiques dans 410 communes de la région parisienne. Elle conclut à une pollution généralisée des sols dans l'agglomération, sans pouvoir attribuer cette pollution spécifiquement à l'une ou l'autre source de combustion industrielle ou non. Cependant les conclusions (p 21 et 65) de l'étude de l'ARS citent également les incinérateurs comme possibles sources de pollutions.

Dans son rapport, la société HPC Envirotec, mandatée par l'ARS, confirme que les résultats des analyses du laboratoire Laberca, qui a effectué les analyses pour son compte, et ceux du laboratoire de Toxicowatch sont comparables, malgré la différence de méthode.

Rappelons ici que ces révélations d'une pollution des sols massive et étendue dans l'aire urbaine parisienne, pour les dioxines mais également les PCB et les PFAS et constituant donc un enjeu majeur de santé publique sont le résultat de l'action du Collectif 3R - association de citoyens bénévoles aux faibles moyens - entamée en 2021 alors que ni la surveillance annuelle du SYCTOM, ni une quelconque initiative des collectivités ou de la puissance publique ne l'ont mise à jour.

Pire encore - la dioxine étant une molécule dont la surveillance est obligatoire depuis de nombreuses années - sa présence dans les sols environnants de l'usine aurait dû figurer dans l'état initial du dossier de l'enquête publique de 2018 concernant la reconstruction de la future usine. En tout état de cause, il y a là un manquement dont nous souhaitons connaître la cause et les responsabilités.

En conséquence, nous ne pouvons nous satisfaire d'une simple contestation non étayée de l'étude du bureau d'études Toxicowatch commandée par le Collectif 3R, et nous demandons qu'une analyse des données du fonctionnement de l'usine IP-XIII du SYCTOM soit diligentée par les services de l'État.

Celle-ci devrait permettre la transparence des données et que la population soit correctement informée du fonctionnement des installations classées qui contribuent inévitablement à la pollution de l'air de l'agglomération parisienne, et ont des incidences importantes sur la santé publique. À ce sujet nous ne

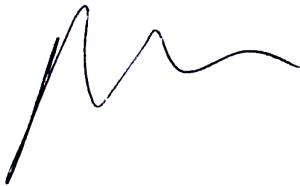
pouvons que déplorer les difficultés auxquelles nous avons été confrontés pour obtenir les documents sur le fonctionnement de l'usine, dont nous n'avons obtenu au final qu'une partie.

À plus long terme, nous souhaitons une révision de la réglementation actuelle qui amène à ne mesurer les polluants que dans les conditions d'une combustion "normale" (vitesse des fumées, taux d'oxygène et de dioxyde de carbone...) alors que c'est dans les situations "autres que normales" que la pollution est plus importante. On devrait ainsi passer de mesures en "semi-continu" à des mesures en continu, comme c'est pratiqué aux Pays-Bas.

Nous espérons également des services de l'Etat qu'ils recherchent les sources des pollutions des sols passées et présentes, mises en évidence par l'étude Toxicowatch de 2022 et confirmées par l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France en 2023.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Jean-Christophe Brassac**  
Co-président du Collectif 3R  
collectif3R@gmail.com  
Tel: 33 6 82 27 77 05



copie à  
Monsieur le Président du SYCTOM ainsi que ses conseillers  
Monsieur le Maire d'Ivry sur Seine et ses conseillers